

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 7 avril 2032.

A Maisons-Alfort, le 10/08/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	INSECTOSEC BPF QUIKO
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	18
-------------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ARDAP CARE GmbH
	Adresse	FRANZSTR. 95 46395 BOCHOLT ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-TX044541-07	
Type de demande	Autorisation nationale d'une famille de produits identique (NA/BBP)	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0063	
Date d'autorisation	Se reporter à la date de signature de la présente décision	
Date d'expiration de l'autorisation	07/04/2032	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	BIOFA AG
Adresse du fabricant	RUDOLF-DIESEL-STR. 2 72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BIOFA AG RUDOLF-DIESEL-STRASSE 2 72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
	FORMICHEM ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33 86633 NEUBURG A.D. DONAU ALLEMAGNE

Nom du fabricant	THESEO DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	KOLPINGSTRASSE 4 49835 WIETMARSCHEN ALLEMAGNE

Emplacement des sites de fabrication	FORMICHEM ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33 86633 NEUBURG AN DER DONAU ALLEMAGNE
---	---

Nom du fabricant	AEROSOL SERVICE GMBH
Adresse du fabricant	HELMSTEDTER STR. 58 C 38126 BRAUNSCHWEIG ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	AEROSOL SERVICE GMBH HELMSTEDTER STR. 58 C 38126 BRAUNSCHWEIG ALLEMAGNE

Nom du fabricant	NATTARO LABS AB
Adresse du fabricant	MEDICON VILLAGE SE-223 81 LUND SUEDE
Emplacement des sites de fabrication	NOLATO LÖVEPAC AB RINGVÄGEN 5 SE-286 73 SKÅNES FAGERHULT SUEDE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de silicium (dioxyde de silicium/kieselguhr)
Nom du fabricant	BIOFA GMGH
Adresse du fabricant	RUDOLF-DIESEL-STR. 2, 72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	MINE A CIEL OUVERT DANS LA PROVINCE DE GUANCASTE, COSTA RICA

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	100
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	0	29,9

2.2. Type de formulation

DP – Poudre pour poudrage (Méta RCP 1) AE – Aérosol (Méta RCP 3)

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels
------	--

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants dont : - Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) - Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) - Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière) Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les poulaillers, dans les zones industrielles et collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage en pulvérisation sur les surfaces (blattes, poux rouges des volailles et fourmis) et dans les fissures et crevasses (blattes uniquement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Insectes rampants dont blattes et fourmis : 7 g/m ² Poux rouges des volailles en traitement préventif et curatif : 50 g/m ² Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<u>Pour les professionnels :</u> Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13 L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g <u>Pour les non-professionnels :</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium. Emballage incluant une cuillère de mesure: Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement contre les insectes rampants dont les blattes : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes.
- Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis.

- Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les poux rouges peuvent se cacher.
 - En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²).
 - En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²).
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.
- L'efficacité peut être observée dans un délai de 1-3 semaines.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Poulaillers :

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

Zone industrielle et maisons :

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- À utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

Professionnels :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

Non professionnels :

- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les zones industrielles, collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage par versement, création d'une barrière
Dose(s) et fréquence(s) d'application	7 g/m (largeur de la barrière 1 – 3 cm) Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boite shaker en PET de 500 mL-100 g Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé.
- Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm.
- Remplir le dispositif d'application avec une cuillère doseuse.
- L'efficacité peut être observée dans les 1-3 semaines.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Ne pas appliquer directement à partir du paquet.
- Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum.

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Dans et autour des maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage, création d'une barrière Ce produit s'applique autour de l'entrée des nids et sur les chemins parcourus par les fourmis. Traitement barrière. Ce produit s'applique sur les chemins parcourus par les fourmis et autour des points d'entrée des fourmis.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement des nids par saupoudrage : 5 g / nid Traitement en barrière : 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Pour les professionnels :</p> <p>Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p>Pour les non-professionnels :</p> <p>Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g</p>

	<p>Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium.</p> <p>Boite shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p>Emballage incluant une cuillère de mesure :</p> <p>Sac en PEBD 2kg dans une boîte en carton</p> <p>Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L</p> <p>Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>
--	--

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures.
- Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées.
- Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis.
- Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.
- L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines.
- Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur, ou être appliqué directement avec une cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs non professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur fourni avec l'emballage avant application, ou être appliqué directement avec la cuillère doseuse fournie avec l'emballage.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

Professionnels :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

Non professionnels :

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ARDAP GREEN				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0063-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Méta RCP 3
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
----------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	8,6
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	26,8	29,9

2.2. Type de formulation

AE – Aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 3
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH 208 - Contient du citral. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation avec une bombe aérosol contre les insectes rampants

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - zones industrielles, collectivités, et maisons privées
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10g)/m ² Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Aérosol en fer blanc 250-750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et pendant l'utilisation.
- Appliquer dans les fissures et crevasses et les espaces vides où les insectes peuvent se cacher.
- Appliquer sur les chemins des insectes.
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- En raison du mode d'action lent du produit, la réduction de l'infestation est visible en 1 semaine.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- La durée d'utilisation doit être limitée à 30 minutes maximum.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.
- Éviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Garder au frais.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ARDAP GREEN SPRAY				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0063-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	7,2
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	28,5